



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE  
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

DE LA MENTION Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales ANGLAIS

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu l'Arrêté du 1<sup>er</sup> Août 2011 relatif à la licence modifié ;

Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les propositions de Mme Catherine RANNOUX, directrice de l'UFR Lettres et Langues,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le Jury du semestre Pair et Impair

de la troisième année

de la session 1 à la session 2

est composé pour l'année universitaire 2017/2018 de :

**Président du jury (Titulaire) :**

Mme Raluca NITA

Maître de Conférences

**Président du jury (Suppléant) :**

M. Stephen MORRISON

Professeur d'Université

**Titulaires :**

Mme Bénédicte Fryd

Maître de Conférences

M. Pierre-Don Giancarli

Maître de Conférences

M. Michaël Taugis

Maître de Conférences

**Suppléants :**

Mme Sylvie Hanote

Professeur d'Université

Mme Isabelle Gadoin

Professeur d'Université

M. Marc Fryd

Maître de Conférences

**Article 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et Mme Catherine RANNOUX, directrice de l'UFR Lettres et Langues, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 16 Novembre 2017

  
Le Président de l'Université  
Yves Jean  
Président de l'université de Poitiers  
et par délégation  
la Vice Présidente  
Virginie Lavaul

[www.univ-poitiers.fr](http://www.univ-poitiers.fr)